

**COMMUNE DE TURRIERS**  
Département des Alpes de Haute Provence  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 mars 2017

n° 2017-03-10-002

L'an deux mille dix sept

Le treize février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **TURRIERS**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean Yves SIGAUD, Maire

DATE CONVOCATION : 06 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE : 06 mars 2017

Etaient présents : Jean François PIZZABALLA, Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Marie Josèphe AYASSE, Dominique BAYLE-ROSTAN, Vicente GASPARDOS SANTOS, Olivier ROSSIT, Nicole DE MEY PEIX, Jean Baptiste PEI-TRONCHI.

Absents excusés : Philippe GIRAUD-MOINE donne pouvoir à Jean François PIZZABALLA et Sandrine DEBELS donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD

Secrétaire: Olivier ROSSIT

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE M14 – ANNEE 2016**

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur les comptes administratifs 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré à l'unanimité des membres présents lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume ainsi :

	Section Investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires	513 800,22 €	608 307,62 €	1 122 107,84 €
Titres de recettes émis	169 560,68 €	419 061,19 €	588 621,87 €
Réductions de titres	0,00 €	11 552,00 €	11 552,00 €
<b>Recettes nettes</b>	<b>169 560,68 €</b>	<b>407 509,19 €</b>	<b>577 069,87 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires	513 800,22 €	608 307,62 €	1 122 107,84 €
Mandats émis	105 240,60 €	355 947,37 €	461 187,97 €
Annulations de mandats	0,00 €	92,20 €	92,20 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>105 240,60 €</b>	<b>355 855,17 €</b>	<b>461 095,77 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	64 320,08 €	51 654,02 €	115 974,10 €
Déficit			

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité

- Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser.
- Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour le Maire, la 1<sup>ère</sup> adjointe, Alette de WYNDT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402228-20170310-D2017\_03\_10\_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2017  
Publication : 13/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation